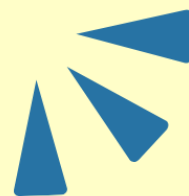


Brocante de NEUVILLE-VITASSE



Petite restauration

Buvette



Attractions foraines

Samedi 2 septembre 2023
de 10h00 à 17h00

Règlement et bulletin d'inscription
sur www.neuille-vitasse.fr

IPNS. Ne pas jeter sur la voie publique

RÈGLEMENT DE LA BROCANTE

Article 1^{er} : La manifestation dénommée « BROCANTE de NEUVILLE-VITASSE » se déroulera le samedi 02 septembre 2023, de 10 heures à 17 heures, sur la Grand'Rue. L'installation des exposants débute à 8h00 à s'achève à 9h30. **L'installation est interdite avant 8h00.**

Article 2 : Pour participer à la manifestation, chaque personne devra, au moment de son inscription, remplir de façon complète la fiche d'identité et de domicile ci-contre.

Le prix de l'emplacement est fixé à 4€ les 6 mètres, limité à deux emplacements par personne. Le règlement s'effectuera par chèque à l'ordre du comité des fêtes de Neuville-Vitasse.

Article 3 : Les particuliers s'engagent à ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile. Ils signent à cet effet, une attestation sur l'honneur lors de l'inscription. Ils s'engagent également à ne vendre ou échanger que des objets personnels et usagés.

Article 4 : La réservation des emplacements se fera lors des permanences organisées à la salle communale, par la municipalité :

- **Le lundi 17 juillet de 16h00 à 20h00 pour les riverains de la Grand'Rue,**
- **Le mardi 18 juillet de 16h00 à 20h00 pour les Neuvillois,**
- **Le mercredi 19 juillet de 16h00 à 20h00 pour tous.**
- Toute inscription complète (bulletin d'inscription + règlement) parvenant par courrier (Mairie de NEUVILLE VITASSE 14 Grand'Rue 62217 NEUVILLE VITASSE), donnera lieu à l'attribution d'un emplacement au choix de la municipalité, et sous réserve de place disponible).

Article 5 : **Toute inscription est définitive et ne donnera droit à aucun remboursement.**

Article 6 : Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles : vente d'animaux, d'armes, de produits alimentaires, tout objet, publication ou autre support à caractère sexuel explicite, les objet inflammables, pharmaceutiques, drogues...

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 7 : Les revendeurs d'objets mobiliers professionnels participant à la manifestation sont tenus d'être en possession de leur carte de commerçant non-sédentaire, du récépissé préfectoral attestant de leur profession, et du registre imposé pour l'exercice de leur profession.

Article 8 : Le Comité des Fêtes de NEUVILLE-VITASSE réserve, pour lui-même ou certains commerçants choisis par lui, la concession de la vente sur place de boissons ou denrées alimentaires.

Article 9 : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, pouvoir justifier de son identité et présenter l'autorisation délivrée par le Maire ou les documents attestant de leur profession de revendeur d'objets mobiliers.

Article 10 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, casses, vols ou autres détériorations.

Article 11 : Les objets non vendus ne peuvent être laissés sur place, sous peine de poursuites pouvant entraîner une amende. **Chaque emplacement doit être rendu nettoyé et débarrassé de tous déchets.**

Article 12 : Les chiens des exposants ou visiteurs devront être tenus en laisse et ne pas divaguer.

Article 13 : Le présent règlement est disponible en mairie de NEUVILLE-VITASSE.

**En signant le bulletin d'inscription,
les participants déclarent adhérer aux clauses du présent règlement.**

FICHE D'INSCRIPTION POUR LES PARTICULIERS

Brocante du 02 septembre 2023

à NEUVILLE-VITASSE

Je soussigné(e), NOM : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ à : _____ département : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

N° de téléphone : __ / __ / __ / __ / __ ou __ / __ / __ / __ / __

Souhaite participer à la brocante, et réserve ____ emplacement(s) de 6 mètres (4€ les 6 mètres, maximum 2 emplacements)

Règlement par chèque n° _____ à l'ordre du Comité des Fêtes de NEUVILLE-VITASSE

Carte d'identité n° _____

ou de permis de conduire n° _____

Délivré(e) le _____ par la Préfecture de : _____

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e),
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code de commerce),
- Ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal),
- Avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter,

Fait à _____, le _____

Signature :

FICHE D'INSCRIPTION POUR LES PROFESSIONNELS

Brocante du 02 septembre 2023 à NEUVILLE-VITASSE

Raison sociale :

Société : _____

Adresse : _____

Code postal _____ Ville : _____

Numéro d'inscription au registre du commerce : _____

Nature du commerce : _____

Je soussigné(e), NOM : _____ Prénom : _____

Agissant en qualité de : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

N° de téléphone : __ / __ / __ / __ / __ ou __ / __ / __ / __ / __

- Souhaite participer à la brocante, et réserve _____ emplacement(s) de 6 mètres (4 € les 6 mètres, 2 emplacements maximum)
- Règlement par chèque n° _____ à l'ordre du Comité des Fêtes de NEUVILLE-VITASSE

Déclare sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à _____, le _____

Signature :